

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION « LA BICYCLETTE »

En notre qualité de contrôleurs des comptes de l'association, conformément à vos statuts, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice de 17 mois, arrêté au 31 décembre 2016, présentant un total du bilan de CHF 112'281.90 et un compte de résultat faisant ressortir un excédent de dépenses de CHF 13.17.

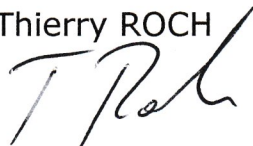
Notre contrôle a été effectué selon les normes qui requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatés avec une assurance raisonnable.

Sur la base de nos travaux de vérification, nous pouvons :

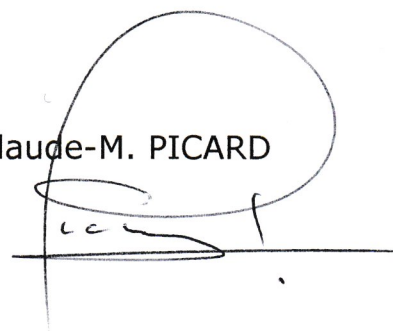
1. attester que la comptabilité est correctement tenue.
2. recommander à votre Association l'adoption des comptes 2016 (exercice du 1^{er} août 2015 au 31 décembre 2016) tels qu'ils sont présentés.
3. recommander à votre Assemblée de reporter la perte en diminution des fonds propres, présentant un montant négatif de CHF 64.26.

Genève, le 20 mars 2017

Thierry ROCH



Claude-M. PICARD



Annexes:

Comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits, et annexes)